

# TARIFS 2026/2027

## BTS

Nos tarifs couvrent les dépenses non prises en charge par l'État et les collectivités ainsi que les frais correspondants à la scolarité de votre enfant. Le régime est choisi pour l'année entière. La facture est établie fin septembre.

### 3 Tarifs sont proposés aux familles :

- ✓ Le tarif de base : **TARIF A**
- ✓ 2 tarifs intégrant une contribution volontaire : **TARIF B & C**

Le choix des tarifs de solidarité B ou C est laissé à l'appréciation des familles

<b>CONTRIBUTION DES FAMILLES</b>	Montant par mois sur 10 mois			Montant annuel		
	<b>TARIF A</b>	<b>TARIF B</b>	<b>TARIF C</b>	<b>TARIF A</b>	<b>TARIF B</b>	<b>TARIF C</b>
Contribution Arrhes de 125 € en confirmation d'inscription en 1 <sup>ère</sup> année (1)	<b>120.60 €</b>	<b>125.60 €</b>	<b>130.60 €</b>	<b>1206 €</b>	<b>1256 €</b>	<b>1306 €</b>
<b>DEMI-PENSION</b> (A rajouter à la contribution des familles)	Montant par mois sur 10 mois			Montant annuel		
	<b>114.50 €</b>			<b>1 145.00 €</b>		
<b>PENSION</b> (A rajouter à la contribution des familles)	Montant par mois sur 10 mois			Montant annuel		
	<b>212.10 €</b>	<b>288.70 €</b>	<b>376.60 €</b>	<b>2 121.00 €</b>	<b>2 887.00 €</b>	<b>3 766.00 €</b>
Chambre + petit déjeuner ----- Chambre + petit déjeuner + repas du soir *						
Pension complète *						
Arrhes de 300 € à la signature du contrat d'hébergement (2)						

- (1) Cette somme, à valoir sur le 2<sup>ème</sup> semestre, restera acquise à l'établissement en cas de désistement ou de départ en cours d'année. Elle n'est remboursée qu'en cas d'échec au Baccalauréat, sur présentation du relevé des notes.
- (2) Cette somme est une avance sur les frais d'internat qui viendra en déduction de la facture de régularisation d'avril.

\* **Régularisation de 6,10 € par repas, remboursée aux familles en fonction de la date de fin de cours anticipée (selon les dates d'examens), pour les demi-pensionnaires et internes présents toute l'année scolaire.**

**Les étudiants non-inscrits en hébergement complet peuvent déjeuner au prix de 7,10 €.**

### **-I M P O R T A N T -**

Le régime est choisi pour l'année entière. Un changement de régime est exceptionnellement accepté pour le 2<sup>ème</sup> semestre **sur demande écrite**, à remettre au secrétariat de l'enseignement supérieur, **impérativement avant le 20 janvier**, avec effet au 1<sup>er</sup> février.

En cas de départ de l'internat en cours d'année (désistement, changement de régime, exclusion) les arrhes versées ne sont pas remboursées.

Absences de l'établissement pendant les périodes de stage en entreprise : les frais de demi-pension et de pension seront réduits de 5,10 €/repas.

Nous proposons deux modes de règlement : soit par prélèvement automatique mensuel (10 échéances du 5 octobre au 5 juillet), soit par chèque (montant annuel réglé en 3 échéances : 5 novembre, 5 février et 5 mai). *Documents à remettre avec le dossier d'inscription définitive.*

Dans l'Enseignement Supérieur, les étudiants boursiers perçoivent directement et mensuellement le montant de la bourse (*octobre à juin*).

NB : Les tarifs ne comprennent ni les frais de stage, ni les frais de voyage.

Des contraintes financières ne doivent pas être un frein à l'inscription de votre enfant au Likès. N'hésitez pas à prendre contact avec le Directeur ou l'Econome, si nécessaire.